Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

FORMATION AIDE-SOIGNANTE EN APPRENTISSAGE

NOTICE

1. CONDITION D'ACCES A LA FORMATION :

Etre âgé(e) de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation (2 JANVIER 2023)
Être inscrit (e) dans un parcours de recherche d'un contrat d'apprentissage (Contrat signé, lettre d'engagement/promesse d'embauche, recherche active en cours…)

2. DUREE DE LA FORMATION

Formation en cursus complet, 18 mois, 1540 h
770 h en centre de formation (rentrée janvier 2023 – fin en juillet 2024)
770 h minimum en milieu professionnel
(Cf calendrier en pièce jointe)

3. MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être impérativement déposé au centre de formation du Puits de l'Aune -17 rue Louis Blanc - 42100 FEURS ou transmis par voie postale.
Date limite de dépôt du dossier de candidature :

30 novembre 2022
18h00 au plus tard

4. PRESENTATION DE L'IFAS

IFAS LA SALESIENNE SITE LE PUITS DE L'AUNE A FEURS	HORAIRES D'OUVERTURE	PLACES DISPONIBLES EN APPRENTISSAGE	REUNION D'INFORMATION à FEURS
Le Puits de l'Aune 17 rue Louis Blanc 42110 FEURS Formco.feurs@cneap.fr 04 77 26 11 65 **Date de rentrée : janvier 2023**	**Tous les jours de 8h00 à 17h00**	**20**	**A définir**

5. MODALITES DE SELECTION

1-Dépôt d'un dossier complet ➔ Mise en liste d'attente (avec classement en fonction de date de dépôt de dossier)
2-entretien avec un formateur pour faire le point sur votre projet.
3-Recherche d'un contrat d'apprentissage (seul ou accompagné par nos soins)
4-Signature d'un contrat d'apprentissage ou engagement employeur ➔ Passage en liste principale d'admission (Classement dans l'ordre d'arrivée des promesses d'embauche ou contrats signés) – 20 places disponibles.

Exemple :
Si en décembre 2022 les 16 places ne sont pas pourvues par des candidats avec contrats d'apprentissage, les personnes sur liste d'attente (dans la limite des 16 places disponibles) sont admises en formation. Elles ont alors 3 mois (ou 6 mois) pour trouver un employeur, passé ce délai, leur formation prend fin.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER - PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES CANDIDATS :

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

Documents obligatoires :

☐ 1 photocopie de la carte d'identité recto verso, passeport, ou titre de séjour en cours de validité.

☐ Copie carte vitale + Attestation sécurité sociale (Fournir sa propre attestation et non celle de ses représentants légaux)

☐ 5 timbres au tarif « lettre prioritaire » 20 g

☐ Le dossier d'inscription complété et signé

☐ 1 photo d'identité récente (sur le dossier d'inscription)

☐ 1 lettre de motivation **manuscrite incluant la description de votre projet professionnel**

☐ 1 curriculum vitae mis à jour

☐ Pour les candidats titulaires d'un Bac professionnel ou général depuis moins de 3 ans :

- La photocopie du relevé de résultats au BAC
- Les photocopies des bulletins scolaires de première et de terminale
- Les photocopies des appréciations de l'ensemble des PFMP (stages)

☐ La copie des originaux de ses diplômes ou titres (traduits en français quand ils sont délivrés dans une langue étrangère).
Le Centre Enic-Naric peut vous fournir une attestation de reconnaissance de votre diplôme étranger dite attestation de comparabilité. Il s'agit d'une procédure qui évalue un diplôme étranger par rapport à la nomenclature française des niveaux de formation et au cadre européen des certifications. Demande à effectuer sur le site : http://www.ciep.fr/enic-naric-france

☐ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

Pièces à fournir en cas de demande du régime Interne ou demi-pensionnaire :

☐ Autorisation de prélèvement bancaire automatique (mandant de prélèvement SEPA) complété et signé pour la durée du cycle de formation

☐ Copie assurance responsabilité civile

7. ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive dans un IFAS est subordonnée à :

1) La production d'un certificat médical et d'un certificat de vaccination émanant d'un médecin agréé, au plus tard le premier jour de la rentrée.

2) L'élève aide-soignant doit répondre aux obligations de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé :

⇨ Antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique
⇨ Hépatite B
⇨ Un test tuberculinique de moins de trois mois
⇨ Attestation vaccination COVID 19 OBLIGATOIRE

⚠ Attention il faut plusieurs mois pour être immunisé.

⚠

Ces vaccinations sont obligatoires :

Aucune dérogation ne pourra être accordée.
La mise en stage et la durée de la formation sont conditionnées par ces vaccinations

Le dossier médical ci-après est à remplir et à faire compléter par un médecin agréé selon la liste jointe

Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

DOSSIER MEDICAL

Mesdames, Messieurs les médecins agréés,

Conformément à la réglementation, selon les arrêtés du **12 avril 2021** et du **10 juin 2021** relatifs à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant :

Art. 8 ter. – L'admission définitive est subordonnée :

1 A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que **le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.**

2 A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un **certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.»**

Nous demandons aux candidats admis de prévoir une consultation médicale auprès d'un médecin agréé au plus tôt.

Nous vous remercions de votre collaboration.

N. RUBY
Directrice pédagogique
Lycée la Salésienne – ST ETIENNE

L. LE GOURRIEREC
Coordinatrice formation AS
Le Puits de l'Aune-Don Bosco - FEURS

1. D T Polio :

Rappel tous les 10 ans avec un vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique.

2. Hépatite B :

Le schéma de vaccination comporte trois injections respectant un intervalle d'au moins un mois entre la première et la deuxième injection, et un intervalle compris entre cinq et douze mois entre la deuxième te la troisième injection. Les arrêtés du 6 mars 2007 visent à protéger le personnel contre le virus de l'hépatite B mais également à protéger les patients vis-à-vis de la transmission de ce virus par un soignant qui en serait porteur chronique.

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.

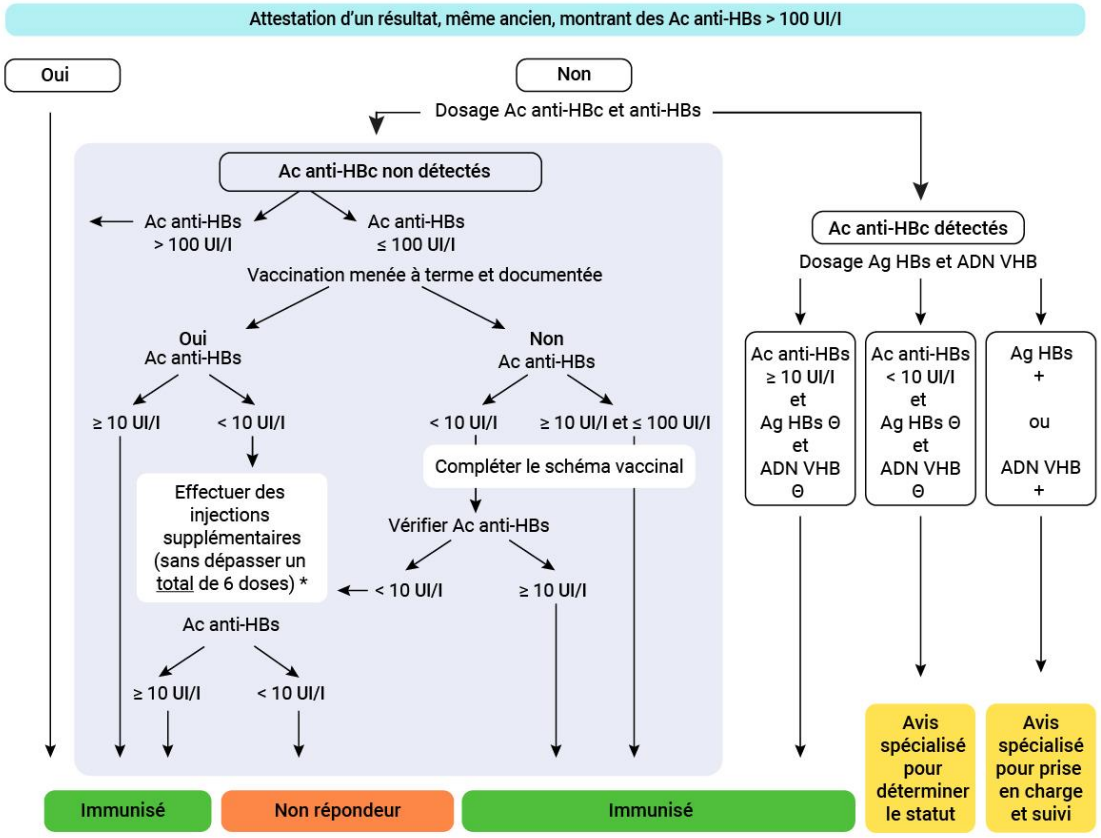

Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B
* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté.

3. Tuberculose :

Une IDR à 5 unités de tuberculine liquide est obligatoire à l'entrée en formation. Le résultat de sa mesure doit être noté, il servira de test de référence.

4. Covid 19

Tous les professionnels travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social soumis à l'obligation vaccinale depuis le 15 septembre 2021. Pour pouvoir entrer en formation et se rendre en stage, les élèves aides-soignants continuer doivent, soit :

- Bénéficier d'un schéma vaccinal complet intégrant la dose de rappel qui doit être effectuée 4 mois maximum après le schéma de vaccination initial ;
- Présenter un certificat de rétablissement valide (de plus de 11 jours et de moins de 4 mois après l'infection au Covid) ;
- Présenter un certificat médical de contre-indication à la vaccination établi par un

Textes de loi et références

- Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Circulaire du 10 août 2021 portant sur les mesures issues de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire applicables aux agents publics de l'État
- Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Schémas considérés comme valides :

1 Dès lors que le schéma de primovaccination initial contient **a minima une dose de vaccin** sur les 2 épisodes de stimulation immunitaire, une infection sera considérée comme équivalente à l'injection d'une dose de rappel (3e stimulation immunitaire).

2 Délais entre les épisodes de stimulation immunitaire (tenant compte de l'avis COSV) :
- entre les épisodes 1 et 2 : délai de 15 jours minimum
- entre les épisodes 2 et 3 : délai de 3 mois minimum

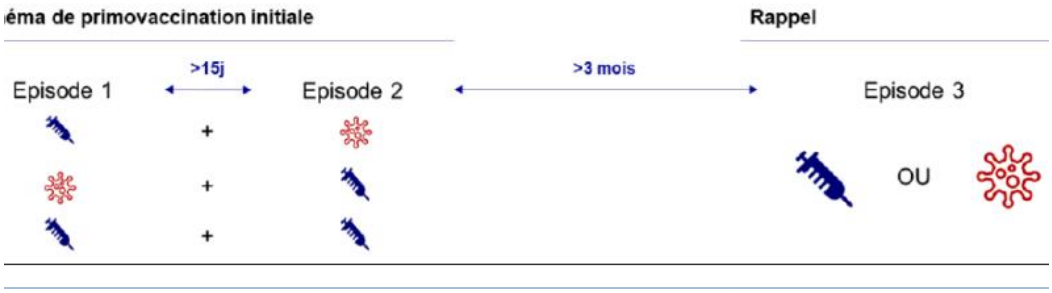

Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

NOM : ……..……**PRENOM :** ……

Date de naissance : /……/……**/**……/……**/**……..**/**

TABLEAU DE SUIVI DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

POUR LES PROFESIONNELS DE SANTE

IDR	**COVID 19**
Date du test : ……/……/…….. **Résultat du test en mm : ……** **IDR de moins de 6 mois (référence) :** **□ Oui □ Non**	**Dates des vaccins :** **…….....** **…….** **…….** **Vaccination anticovid complète :** **□ Oui □ Non**

Diphtérie Tétanos Poliomyélite	**Hépatite B**
Dernier rappel effectué le : ……. **Nom du vaccin : …….** **Rappel à faire pratiquer durant la formation :** **□ Oui □ Non** **Elève couvert par la vaccination DT Polio :** **□ Oui □ Non**	**Dates des vaccins :** **…….....** **…….** **…….** **Sérologie positive : □ à ……UI/L** **Sérologie négative : □** Non répondeur à la vaccination □ **Mesures préconisées par le médecin :** **L'élève est immunisé contre l'hépatite B (au regard de l'algorithme de contrôle d'immunisation contre l'hépatite B au verso) :** **□ Oui □ Non**

Les vaccinations BCG, Grippe, ROR, Coqueluche, bien que ne relevant pas des obligations vaccinales pour les professionnels de santé, sont fortement recommandées et peuvent être exigées par certains terrains de stage.

DATE : /……/……**/**……/……**/**……..**/** **SIGNATURE MEDECIN (tampon cabinet médical) :**

Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Je soussigné(e)……..…., médecin agréé, certifie que le candidat .....……..……., n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

DATE : /……/……**/**……/……**/**……**/**

SIGNATURE MEDECIN (tampon cabinet médical) :

8. DOSSIER ADMINISTRATIF

Veuillez compléter toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet

LES DONNEES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE STRICTEMENT CONFORMES A VOTRE PIECE d'IDENTITE

Ce dossier est à retourner complété, signé et accompagné impérativement des pièces demandées.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

DOSSIER DE CANDIDATURE

FORMATION SOUHAITEE :

Réf interne : _____

ETAT CIVIL

Photo

PHOTO D'IDENTITÉ

Sexe	Féminin ☐ Masculin ☐		
NOM		**Prénom**	
Date de naissance			
Courriel		**Téléphone (s)**	
Adresse	Voie/Rue : Code postal : Commune :		
N° Sécurité sociale (NIR)		**Ville de naissance**	
Pays de naissance		**Nationalité**	
Situation familiale	Célibataire ☐ Marié.é ☐ Pacsé.e ☐ Union libre ☐ Divorcé.e ☐ Séparé.e ☐ Veuf.ve ☐ Nombre d'enfants à charge : Ages :		

Si le.la candidat.e est mineur.e

	Représentant.e légal.e 1	**Représentant.e légal.e 2 le cas échéant**
NOM		
Prénom		
Date de naissance		
Courriel		
Téléphone (s)		
Adresse Complète		
Nationalité		
Situation Familiale	Célibataire ☐ Marié.é ☐ Pacsé.e ☐ Union libre ☐ Divorcé.e ☐ Séparé.e ☐ Veuf.ve ☐ Nombre enfant.s à charge :	Célibataire ☐ Marié.é ☐ Pacsé.e ☐ Union libre ☐ Divorcé.e ☐ Séparé.e ☐ Veuf.ve ☐ Nombre enfant.s à charge :
Profession		

CURSUS

	Situation actuelle **2021 (N-1)/2022 (N)**	Situation antérieure **2020 (N-2)/2021 (N-1)**
Situation à l'inscription	Collégien ☐ Lycéen ☐ Etudiant ☐ Apprenti.e ☐ En formation continue ☐ Salarié CDD ☐ Salarié CD I☐ Demandeur d'emploi ☐ Travailleur indépendant ☐ Autre :	Collégien ☐ Lycéen ☐ Etudiant ☐ Apprenti.e ☐ En formation continue ☐ Salarié CDD ☐ Salarié CD I☐ Demandeur d'emploi ☐ Travailleur indépendant ☐ Autre :
Classe ou formation fréquentée		
Coordonnées dernier établissement fréquenté		
Diplôme.s obtenu.s		
Langues vivantes étudiées		
N° INE (identifiant national étudiant)		
Expériences professionnelles		

Origine candidature	Parcoursup' ☐ Accueil UFA ☐ JPO ☐ Salon ☐ Autre ☐ _____	
Régime souhaité	Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Pensionnaire ☐	
Situation de handicap	OUI ☐ NON ☐ Commentaires :	
Aménagements d'épreuves nécessaires	OUI ☐ NON ☐	Si oui, lesquels :
Adaptations pédagogiques nécessaires	OUI ☐ NON ☐	Si oui, lesquelles :
Avez-vous postulé dans d'autres établissements	OUI ☐ NON ☐	Si oui, pour quelles formations :
Demande d'aménagement de formation **(cadre réservé CFA)**	OUI ☐ NON ☐	Réduction : Allongement : Adaptation PSH :

EXPÉRIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences et/ou activités professionnelles et/ou stages** de toute nature, de courte ou longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

ANNEES	NATURE DE L'ACTIVITE	EMPLOYEUR	DUREE de l'EMPLOI

Exercez-vous une activité professionnelle actuellement	OUI ☐ NON ☐
Fonction occupée :	
Nom et coordonnées de l'entreprise	

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

(Effectuées dans le cadre de votre activité professionnelle (5 dernières années))

ANNEE	INTITULE	OBSERVATIONS

ACCOMPAGNEMENT RECHERCHE EMPLOYEUR

Souhaitez-vous bénéficier du service Accompagnement à la recherche de contrat du CFA CREAP/UFA ?	OUI ☐ NON ☐
Signature du.de la candidat.e	
Signature du représentant légal si candidat.e mineur.r	
Commentaire	
Date	

Le Puits de l'Aune-Don Bosco
Formation Continue et Apprentissage
UFA du CFA AKTEAP
17 rue Louis Blanc – 42110 FEURS

NOTICE D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Madame, Monsieur,

Les données qui vous sont demandées dans le dossier d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription et de suivi au sein de notre établissement, IFAS LA SALESIENNE- site du Puits de l'Aune à Feurs. La responsable des traitements est Madame Laurence CHALAYER, chef d'établissement (contacts@lasalesienne42.fr).
Le registre des activités de traitement de l'OGEC LA SALESIENNE est consultable dans le bureau « Secrétariat », après avoir dûment rempli le fichier des consultations demandées auprès du secrétariat, ayant reçu une délégation du chef d'établissement en matière de sécurité.

La présente information est fournie en application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées
Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève, photo portrait numérisée,
Nom, prénom, profession et coordonnées des parents pour les mineurs
Données de scolarité de l'élève (notes, bulletins, décisions d'orientation, …),
Données nécessaires à la gestion comptable (RIB, …),
Données relatives aux retards, absences, sanctions, …,
Si nécessaire, éléments de santé concernant l'élève.

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :
La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
La gestion administrative et comptable ;
L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, …) ;
Le suivi de la formation, y compris lié à des statuts particuliers (PAI, notifications MDPH, PAP, …) ;
L'inscription aux examens ;
La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de formation dans notre établissement. Ces données sont conservées pendant la durée de la formation de l'apprenti dans l'établissement et durant les dix années qui suivent la fin de cette formation. L'établissement s'engage à ce que ces données ne soient transmises à aucun organisme à des fins commerciales.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de celles-ci dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email ou un courrier au chef d'établissement. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectées, vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation dans un établissement de l'Enseignement Catholique, vos coordonnées sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement Catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :
Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement Catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education Nationale à des fins de recensement des effectifs.
A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'Enseignement Catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'Enseignement Catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement Catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'association Gabriel (www.ec-gabriel.fr) ou demander sa politique de protection des données en adressant un email à gabriel@enseignement-catholique.fr. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale (www.ugsel.org*) et celle de l'APEL nationale (*www.apel.fr*).*
Au maire de la commune dans laquelle vous résidez en application de l'article L131-6 du code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :
En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à l'Association Gabriel 277, rue Saint-Jacques 75005 Paris, pour les traitements mis en œuvre par celle-ci ;
En vous rapprochant selon le cas de la commune ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Enfin, des données de santé sont, en outre, collectées afin, notamment, de répondre aux demandes des services médicaux d'urgence et de remplir notre mission d'accompagnement dans votre formation. Elles sont susceptibles d'être transmises :
Aux services médicaux d'urgence ; En tant que de besoin, aux membres de l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement directement concernés ;

Et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS, …) aux partenaires mentionnés dans ces projets (MDPH, enseignants référents, Centre médico-social de référence, praticiens médicaux et paramédicaux, …)
Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de votre scolarisation et dans les modalités définies dans le PAI ou au titre du PPS dont il/elle bénéficie. Pour ces données, vous disposez du droit de retrait de votre consentement à leur collecte et à leur traitement en adressant un email ou un courrier au chef d'établissement.

ENGAGEMENTS

Equipements informatiques :	L'utilisation hebdomadaire d'un espace numérique nécessite un équipement informatique complet. Le candidat s'engage obligatoirement à être équipé le jour de la rentrée : - d'un ordinateur - d'une imprimante - d'une connexion internet - d'une adresse mail (fournie par l'établissement)
Authenticité des écrits :	Le candidat déclare être l'auteur des documents manuscrits.

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Faire précéder de la mention manuscrite :

« J'accepte le document porté à ma connaissance après l'avoir lu attentivement »

Nom et Prénom du candidat Déclare avoir pris connaissance et accepter les informations ci-dessus : la notice d'information sur le traitement des données personnelles, les engagements.	
Signature du.de la candidat.e	
Nom et Prénom du représentant légal Déclare avoir pris connaissance et accepter les informations ci-dessus : la notice d'information sur le traitement des données personnelles, les engagements.	
Signature du représentant légal si candidat.e mineur.r	